

PREFET DE VAUCLUSE

Direction départementale  
de la protection des populations  
Service Prévention des Risques Techniques

Avignon le 3 juillet 2015

**Commission de suivi des sites de NOVERGIE-Vedène  
du 26 mai 2015**

Compte rendu

La réunion s'est déroulée sur le site de NOVERGIE sous la présidence de Madame la secrétaire générale de la préfecture de Vaucluse.

Etaient présents :

Collège 1 « Administrations de l'Etat » :	
Mme la directrice départementale de la protection des populations ou son représentant ;	Nathalie ARNAUD
M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement -unité territoriale de Vaucluse - ou son représentant ;	Alain BARAFORT
M. le directeur départemental des territoires de Vaucluse ou son représentant ;	-
Mme la déléguée territoriale de Vaucluse de l'Agence Régionale de Santé PACA ou son représentant ;	Jean-François MARIN

Autres participants :

- Sylvie HACHE (DDPP)
- Sabrina GUILLEVIC (DREAL PACA UT84)

Collège 2 « Elus des collectivités territoriales » :		
Syndicat mixte pour la valorisation des déchets du pays d'Avignon	titulaire : M Joël GUIN, président du SIDOMRA	Présent
	suppléant : Mme Dominique ANCEY, vice-	-

(SIDOMRA)	présidente du SIDOMRA	
Commune de Vedène	titulaire : Mme Karine DAVID	Présente
	suppléant : M. PLATARET	-
Commune de Sorgues	titulaire : M. Thierry LAGNEAU	Excusé
	suppléant : Mme Sylviane FERRARO	Présente
Commune de le Pontet	titulaire : M. Jean-Louis CROS	Excusé
	suppléant : M. Michel PORTEFAIX	Excusé
Commune de Saint Saturnin lès Avignon	titulaire : M. Rémy COUSTON	-
	suppléant : M. Thomas MAHU	Présent
Commune de Morières lès Avignon,	titulaire : M. Joël GRANIER	Excusé
	suppléant : Mme Martine GUAY	Présente
Commune d'Avignon	titulaire : M. Jean-Pierre CERVANTES, Adjoint au Maire	Présent
	suppléant : M. Jean-Marc BLUY, Conseiller Municipal	Présent
Commune d'Entraigues sur la Sorgue	titulaire : Mme Galina PELLEGRINI	-
	suppléant : Mme Viviane TRUCHOT	-

Autre participant :

- M. Rémi JULLIEN (directeur du SIDOMRA)
- M. NGUYEN DUC Tai (directeur général des services de la ville du Pontet)

<b>Collège 3 « Associations de protection de l'environnement dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour laquelle la commission est créée » :</b>		
Association « pour la protection de l'environnement Vedénais, Sorguais, Moriérois et Pontétien »	titulaire : M. Vincent CATILLON	Présent
	suppléant : M. Frédéric BUSSOT	-
Association « Vedène Provence Environnement »	titulaire : Mme Josyane SICARD	Excusée
	Suppléant : Mme Monique SURTEL	Excusée
Association « union départementale consommation logement et cadre de vie »	titulaire : M. Marcel PEREZ	-
	suppléant : M. Michel DANIEL	-
Association « France nature environnement Vaucluse »	titulaire : M. Jean-Paul BONNEAU	Présent
	suppléant : M. Roger CASTELLANI	-
Association « Saint-Sat Environnement »	titulaire : Mme Clotilde QUINIOU	Présente
	suppléant : Mme Florence JEAN	-

Collège 4 « <b>Exploitants d'installations classées pour laquelle la commission est créée</b> » :		
NOVERGIE	titulaire : M. Yannick de COONGHE	Présent
	suppléant : M. Thierry RAYNAUD	-

Autres participants :

- M. LAPIE (SITA)

Collège 5 « <b>Salariés de l'installation classée pour laquelle la commission est créée</b> » :		
NOVERGIE	titulaire : M. Gérard BRIQUIET, représentant du personnel	Excusé
	suppléant : M. Yannick CARICHON, représentant du personnel	Présent

« <b>personne qualifiée</b> » :	
M. le chef du service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse ou son représentant	Capitaine JAUNET

Le quorum étant atteint, Mme la secrétaire générale ouvre la réunion.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1/ Présentation du rapport d'activités 2014,
- 2/ Bilan des visites d'inspection 2014,
- 3/ Incendie de mars 2014 : point sur les modifications et améliorations apportées aux installations suite au sinistre,
- 4/ Rejets atmosphériques d'oxydes d'azote : bilan des essais de réduction et état d'avancement des travaux,
- 5/ Investissements 2015 (extension centre de tri...),
- 6/ Questions diverses.

### **1 et 5-Rapport annuel d'activité 2014 et investissements 2015**

Les membres de la commission ont été destinataires du rapport annuel complet. L'exploitant précise que ce rapport synthétique a été élaboré sous une nouvelle forme afin d'obtenir une vision globale de la gestion des déchets.

Monsieur DE COONGHE (directeur du site de Vedène) en fait une présentation synthétique en réunion. [Annexe.](#)

## Echanges concernant la synthèse 2014

Mme la secrétaire générale demande à ce que les tableaux de synthèse soient présentés séparément lors de la prochaine CSS pour une meilleure lisibilité.

Monsieur DE COONGHE en prend bonne note et indique que SITA étant devenu SUEZ Environnement, une nouvelle charte graphique a été appliquée et méritera d'être adaptée.

Par ailleurs, l'exploitant signale que concernant les pourcentages de déchets entrant et sortant, le total n'est pas égal à 100 %, les stocks (notamment des mâchefers) doivent être pris en compte.

Monsieur CATILLON demande à quoi correspond la valorisation matières. Monsieur DE COONGHE indique qu'il s'agit du centre de tri, de la déchèterie et de la plateforme de stockage des mâchefers.

## Concernant la déchèterie

Monsieur CATILLON fait part de son étonnement concernant la part particulièrement faible que représente la récupération des ferrailles, d'autant que ces déchets constituent une source de revenu non négligeable. Ces déchets pèsent lourd et seule une faible quantité est récupérée par le site.

Monsieur DE COONGHE indique que tous les déchets sont pesés et que la ferraille représente 3,7 % de l'entrant. La personne autorisée à récupérer les ferrailles le fait de façon gratuite.

Mme la secrétaire générale indique que cela mérite d'être regardé.

M. GUIN explique qu'avant la mise en place de ce mode de fonctionnement, le grillage du site était très régulièrement détérioré et qu'il y avait de nombreux vols.

Monsieur DE COONGHE indique que sans les dispositions actuelles, il faudrait la présence d'un gardien 7 jours sur 7 et 24h sur 24.

M. BONNEAU propose que soit comparé le coût que représenterait la reprise de la ferraille par un professionnel et la mise en place d'une surveillance de la déchetterie 24h/24 et 7j/7 au gain généré par la revente de la ferraille.

Le représentant du SIDOMRA rappelle que c'est sans compter le prix d'intervention des forces de l'ordre.

### Concernant le centre de tri

Monsieur DE COONGHE informe l'assemblée que le site a remporté deux nouveaux marchés (SIRTOM d'Apt et la COVE qui est passée en collecte sélective). Par ailleurs, il précise que l'expérimentation réalisée sur la collecte des pots et barquettes s'est achevée fin 2014 mais que le site continue de collecter ces déchets. Ces types de déchets sont très difficiles à recycler car ils sont composés de nombreuses typologies de plastiques, ce qui nécessite un broyage et une séparation par flottaison.

Monsieur CERVANTES demande à l'exploitant si ce recyclage est réalisé sur le site de Vedène.

Monsieur DE COONGHE indique que ces déchets sont envoyés pour traitement dans le Nord de la France.

Madame la secrétaire générale rappelle qu'il s'agit à ce jour d'expérimentation et que le but est de trouver de nouvelles techniques. A terme les filières qui auront prouvé leur efficacité pourront être implantées plus près.

### Concernant l'unité de valorisation énergétique (UVE)

Concernant l'évolution du fonctionnement des GTA (Groupe turbo alternateur) présenté en page 73 du rapport, l'exploitant précise que le GTA 1 a fonctionné du mois de janvier à la première semaine de mars 2014 et que le GTA 2 n'a pas été impacté par le sinistre puisqu'il est directement relié à la ligne 4. Son arrêt technique a été réalisé en juin et juillet 2014.

### Concernant le CTVM (Valorisation des mâchefers)

Monsieur BONNEAU fait remarquer qu'une grande majorité des mâchefers sont valorisés or SITA SUD prévoit dans son projet d'extension du centre de stockage d'Entraigues de stocker 30 000 tonnes de mâchefers . M. BONNEAU note que NOVERGIE ne sera pas en mesure de les approvisionner.

Monsieur DE COONGHE précise qu'une journée d'échanges s'est tenue au CEREMA d'Aix-en-Provence le 19 mai 2015 sur la valorisation des matériaux alternatifs, dont les mâchefers. Il ressort qu'il existe actuellement de réelles difficultés pour trouver des exutoires aux mâchefers recyclables, et qu'il existe donc un vrai risque d'avoir à stocker la production. Or le site de Vedène est encadré par un arrêté préfectoral qui fixe une quantité maximale de mâchefers à ne pas dépasser sur le site en stockage. L'enfouissement sur le site d'Entraigues constitue une solution de secours au cas où Novergie ne trouverait pas de filière de valorisation pour les mâchefers qui s'accumuleraient alors sur la plate-forme.

Monsieur BONNEAU répond que l'on ne peut pas surdimensionner les centres

d'enfouissement techniques simplement pour pallier ce risque et qu'il faudrait plutôt favoriser les plate-formes de stockage.

Monsieur DE COONGHE rappelle qu'envoyer les mâchefers dans un centre d'enfouissement technique est beaucoup plus coûteux que le recyclage de ces matières. Le site de Vedène est une des seules plate-formes qui fait de la valorisation sur les 5 usines d'incinération dans la région.

Monsieur BARAFORT précise qu'il existe un guide qui encadre la valorisation des mâchefers. Il confirme qu'il existe actuellement de sérieuses difficultés pour valoriser les mâchefers sur des chantiers qui répondent aux spécifications de la réglementation. . Des retraits de mâchefers ont dû être réalisés car ils étaient employés dans des techniques de valorisation qui n'étaient pas conformes à la réglementation. Le MEDDE envisage d'élargir les usages des mâchefers

Concernant le dossier du site de SITA SUD à Entraigues sur la Sorgue, actuellement en cours d'instruction, la DREAL indique que l'entreprise demande à ce que les mâchefers puissent provenir d'une zone géographique plus importante que celle du département de Vaucluse.

#### Concernant le bilan environnemental

##### *Dioxines et Furanes*

Madame GUAY demande des précisions sur les variations constatées sur le tableau de mesures en semi-continu des dioxines et furanes (page 25 de la présentation).

Monsieur DE COONGHE rappelle dans un premier temps que ce sont de très petites quantités qui sont mesurées et que l'on se heurte à l'incertitude de mesure. Par ailleurs, ces variations peuvent aussi s'expliquer par la typologie des déchets incinérés. Les dioxines et furanes ne pouvant être mesurés en continu, il faut ensuite établir une corrélation avec les déchets brûlés. Par exemple pour les semaines 40 à 44, sur la ligne 3, Monsieur DE COONGHE précise qu'il s'agit d'un redémarrage de ligne et que les déchets brûlés étaient plus des déchets industriels que des déchets ménagers.

Monsieur CATILLON demande à l'exploitant si l'incinération des boues de STEP peut avoir un impact négatif sur les émissions de dioxines et furanes.

L'exploitant répond que l'impact des boues est faible, mais que par contre les DASRI contenant beaucoup de plastiques peuvent avoir plus d'impact. Monsieur DE COONGHE rappelle que les DASRI sont à présent incinérés sur les 4 lignes.

Monsieur CATILLON demande s'il n'est pas possible de réaliser ces mesures en continu.

Monsieur DE COONGHE répond que ce n'est pas encore possible techniquement.

Actuellement, les mesures sont semi continues : une cartouche est posée pendant un temps déterminé et est ensuite analysée en laboratoire.

### Nappe souterraine

La nappe souterraine se trouve à 29 mètres de profondeur. Les piézomètres PZ1-5-9 se situent en amont du sens d'écoulement de la nappe, le PZ6 est intermédiaire et les PZ4-7 et 10 se situent en aval du sens d'écoulement de la nappe. Le pH évolue entre 6,5 et 7,5 : il est plutôt neutre. L'exploitant précise qu'il n'y a pas beaucoup de variation d'une année sur l'autre.

M. CATILLON demande si des analyses de métal sont réalisées dans l'eau. Monsieur DE COONGHE répond par l'affirmative et indique que les résultats sont dans le rapport.

### Mâchefers

Monsieur CATILLON demande quelle est la durée de stockage des mâchefers sur la plate-forme.

Monsieur DE COONGHE indique que la durée est de 1 an. A leur arrivée les lots sont séparés par lots mensuels mais également en fonction de leur provenance. La phase de maturation des mâchefers s'étend sur 2 à 2,5 mois puis ils passent dans la phase de process qui permet de séparer les métaux ferreux des non ferreux.

### Air et jauges de collecte (page 32 de la présentation)

L'exploitant indique que les retombées des poussières s'effectuent principalement au point Sud de la plate-forme de valorisation des mâchefers.

Madame FERRARO demande quel est le type de Chrome dont il est question dans les graphes présentés. Monsieur DE COONGHE précise qu'il s'agit du Chrome total (dont le Chrome 6). Le rapport annuel fait par ailleurs un focus sur le Chrome 6.

### Lait de vache

Le lait de vache fait l'objet de contrôles concernant la dioxine (page 35 de la présentation). Les vaches dont le lait est contrôlé sont celles qui pâturent au Sud du site. La réglementation a évolué, elle est passée de 3pg/g de matière grasse à 2,5. Les résultats des contrôles effectués sont très en deçà de cette limite. Monsieur DE COONGHE précise que l'entreprise s'intéresse aux caractéristiques du cheptel (âge, date d'arrivée de la vache dans le cheptel...)

### Poussières

Monsieur BONNEAU demande ce qui a conduit à l'augmentation importante de l'empoussièrement en octobre (page 113 du rapport).

Monsieur DE COONGHE indique que les plaquettes de suivi des retombées de poussières sont proches de la plate-forme de valorisation des mâchefers. Au cours du mois d'octobre, il y a eu beaucoup d'opérations de reprises des mâchefers valorisés, ce qui peut expliquer les dépôts de poussières mesurés. L'exploitant précise qu'auparavant ces mesures sur plaquettes n'étaient pas effectuées car non prescrites par l'arrêté préfectoral d'autorisation du site.

### Projets et développements

L'exploitant détaille les projets du site et les développements (page 36 de la présentation).

Concernant le réseau industriel de vapeur : un voisin de NOVERGIE pourrait être intéressé par la vapeur produite par l'UVE.

Concernant l'extension et la modernisation du centre de tri : le PDPGDND prévoit un agrandissement du centre de tri afin d'améliorer la qualité et la typologie des déchets recyclés. Le but étant d'augmenter la part de déchets recyclés par rapport à la part de déchets traités par valorisation thermique.

Concernant le réseau urbain de chaleur : Le SIDOMRA précise qu'il y a actuellement une demande de transfert de compétences sur le Grand Avignon.

Concernant la valorisation matière, Monsieur CERVANTES demande où est réalisé le recyclage des déchets triés sur le centre de tri de Vedène. Monsieur DE COONGHE précise que les filières de recyclage peuvent être plus ou moins proches (comme en Espagne ou dans le Nord de la France...). Ce sont les collectivités qui décident du repreneur et non pas NOVERGIE.

Monsieur CATILLON fait observer que le Vaucluse est censé traiter ses déchets. Monsieur DE COONGHE indique que le tri sélectif de la région de Cavaillon qui était réalisé à Vedène est maintenant traité dans le Gard.

Madame la secrétaire générale rappelle le principe des marchés publics et indique que cela permet d'éviter les situations de monopole.

La DREAL rappelle que le plan déchets prévoit un traitement des déchets dans le département ou sa proximité proche. La priorité étant donnée aux déchets du département.

Monsieur CATILLON demande sur quoi va porter l'extension du centre de tri. Monsieur DE COONGHE explique qu'actuellement le tri est effectué de façon manuelle et rappelle à cette occasion que le site peut être visité le samedi suivant, lors des portes ouvertes. Le but est de pouvoir automatiser un peu plus le tri (notamment avec du tri optique).



## 2-Bilan des visites d'inspection 2014

La DREAL présente le bilan des visites d'inspection ([\*annexe\*](#)).

Madame QUINIOU fait remarquer que beaucoup d'écarts concernent les mâchefers.

Monsieur DE COONGHE indique que les informations demandées existaient mais n'étaient pas consignées dans un seul et même registre.

Madame GUILLEVIC explique que l'écart le plus notable concernait le chevauchement des lots périodiques de mâchefers. Celui-ci a fait l'objet d'une mise en demeure ; l'écart a depuis été soldé.

Monsieur BONNEAUD fait remarquer que les délais pour solder les écarts sont très longs et rappelle que la circulaire de 2005 préconise que les sites doivent être exemptés pour la bonne acceptation des sites par les riverains, même s'il reconnaît que des efforts sont faits.

Madame GUILLEVIC précise que la date de clôture de la fiche d'écart ne correspond pas forcément à la date de l'action correctrice mise en place par l'exploitant, mais elle correspond à la date à laquelle la mise en œuvre est constatée par l'inspecteur.

Monsieur CERVANTES demande des précisions concernant les visites de l'inspection des installations classées : durée ? Nombre d'inspecteurs ?

Madame GUILLEVIC répond que les inspections mobilisent un ou deux inspecteurs sur une journée en général. Pour ce type d'installations, il y a une à deux visites par an qui permettent une bonne gestion du suivi des écarts . Toutes les prescriptions de l'arrêté préfectoral ne peuvent cependant pas être vérifiées au cours d'une visite, c'est pour cela que chaque année, une thématique différente est ciblée

Monsieur BLUY demande à l'exploitant s'il a mis un place un système de contrôle interne avec des audits réguliers.

Monsieur DE COONGHE rappelle qu'il y a les visites d'inspection ainsi que les informations fournies à la DREAL concernant notamment les rejets et incidents. Par ailleurs, SUEZ Environnement est certifiée ISO 14 001 et s'est dotée d'un service prévention qualité et environnement , qui réalise de nombreux audits et notamment des audits ISO 14001, arrêté préfectoral d'autorisation, référentiel SUEZ, risque industriel... Ce qui représente une dizaine d'audits par an avec des thématiques différentes.

La DREAL précise que par rapport à l'auto-surveillance des rejets atmosphériques, l'exploitant fournit ses résultats à la DREAL une fois par mois.

Le représentant de la ville d'Avignon demande s'il peut y avoir un incident non signalé. La DREAL rappelle que l'exploitant a l'obligation de fournir les résultats correspondant aux fréquences de mesures fixées par l'arrêté préfectoral, et que dans le cas contraire, il doit justifier l'absence de résultats.

Monsieur DE COONGHE précise que sur la partie auto-surveillance des rejets atmosphériques il existe une « boîte noire » qui se situe dans un fichier protégé auquel

SUEZ Environnement n'a pas accès et dont les données sont directement envoyées à la DREAL.

### **3- Incendie du 6 mars 2014 : point sur les modifications et améliorations apportées aux installations suite au sinistre**

La parole est donnée à Monsieur DE COONGHE qui rappelle que l'incendie survenu le 6 mars 2014 a occasionné un arrêt de 3 lignes pendant 2 mois et un arrêt du GTA pendant 1 an.

De nombreuses investigations, expertises et analyses ont été menées dans les 6 à 8 mois qui ont suivi l'incendie dans le but d'obtenir un retour d'expérience solide sur lequel s'appuyer pour mettre en place les mesures correctives et préventives non seulement sur le site de Vedène, mais également sur l'ensemble des sites du groupe.

Des 3 hypothèses formulées initialement pour expliquer l'incendie, la plus probable est celle du foyer initié par une fuite d'huile issue d'une fatigue mécanique du circuit hydraulique.

Les mesures prises sont d'ordre technique (éviter les effets aggravants, renforcer l'information, améliorer les accès pour l'entretien, renforcer les structures, détection, protection) et organisationnel (optimisation de la maintenance, création d'un poste de responsable de process et mise en place d'indicateurs).

Le représentant de la ville d'Avignon demande si l'optimisation de la maintenance concerne tout le site ou seulement le GTA. Monsieur DE COONGHE indique que dans un premier temps, seul le GTA sera concerné, mais à terme, l'optimisation du plan de maintenance sera revu et étendu à tout le site.

Madame FERRARO demande si la ville de Vedène est dotée d'un plan communal de Sauvegarde. Monsieur GUIN répond par l'affirmative et indique qu'il a été réactualisé l'année dernière.

### **4- Rejets atmosphériques d'oxydes d'azote : bilan des essais de réduction et état d'avancement des travaux**

Monsieur LAPIE présente le contexte et rappelle que les services de l'Etat ont demandé à NOVERGIE de réaliser une étude technico-économique :

- afin de savoir si le seuil de 80mg/Nm<sup>3</sup> pouvait être atteint et dans quelles conditions
- et quel est le niveau le plus bas qu'il est possible d'atteindre sans que le coût soit disproportionné

Présentation de l'étude ([annexe](#))

Le représentant de la ville d'Avignon demande à l'exploitant s'il existe une différence de technologie entre les fours 1-2-3 et le four 4.

Monsieur LAPIE indique qu'il y a une différence au niveau de la technologie de combustion car le four n°4 est plus récent (2007).

Madame QUINIOU demande si la valeur de 80mg/Nm<sup>3</sup> correspond à une évolution réglementaire.

Monsieur DE COONGHE précise que la valeur réglementaire est de 200mg/Nm<sup>3</sup> mais que le plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération d'Avignon prévoit de réaliser une étude technico-économique pour déterminer jusqu'où il est possible de réduire ces émissions.

M. BONNEAU demande si le fait de diminuer la température des fumées pour réduire la formation des Nox n'a pas d'impacts sur la formation des dioxines. M. LAPIE indique que pour limiter la formation des dioxines, la température des gaz de combustion doit être maintenue à 850 °c pendant 2s ; cela constitue une contrainte réglementaire. La régulation de la température des fumées effectuée dans le cadre de l'étude sur la réduction des NOx ne remet pas en cause ce principe de fonctionnement de la combustion.

## 6-Questions/remarques diverses

Madame QUINIOU demande à ce que le rapport annuel fasse apparaître dans chacun des tableaux, les valeurs réglementaires afin que la lecture en soit facilitée.

Madame GUILLEVIC fait la même remarque.

Saint Sat Environnement interroge l'administration sur l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique sur la zone Avignon Nord et notamment sur les cancers.

Monsieur MARIN répond que les conclusions de l'InVS concernant l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique sur la zone Avignon Nord, étendue à la zone du PPA au regard du nombre de cancers et des types de cancers diagnostiqués sur la même zone, formulées à partir des données statistiques produites par l'Observatoire Régional de Santé PACA sont les suivantes : " Les effets sanitaires de la pollution atmosphérique sont bien documentés. Ils restent faibles au niveau individuel et ne présentent pas d'écarts significatifs par rapport à d'autres zones du département."

En réponse à une question de Saint Sat Environnement qui s'étonnait de la mention " Secret statistique" portée sur les tableaux 2 et 6, ligne St Saturnin les Avignon, pour les cancers du poumon 2007-2011 et 2011-2012 notamment chez les femmes, M. MARIN a précisé que ces résultats n'étaient pas cachés en raison d'un nombre et d'un indice comparatif d'incidence ou de mortalité trop grand mais au contraire en raison d'un trop petit nombre de cas "attendu" par rapport au nombre d'habitants de la commune, ce qui ne permet pas, sur le plan statistique, de calculer un indice comparatif d'incidence ou de mortalité fiable et exploitable à partir des cas recensés.

Pour le préfet et par délégation  
La secrétaire générale

Signé : Martine CLAVEL